



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 14/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

22 JUIN 2023

L'an **deux mil vingt trois, le vingt juin, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, M. Thierry CAUSSE, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-080**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : Budget général DE LA COMMUNE DM n°1 au BP 2023

Vu la délibération n° MA-DEL-2023-048 du 04 Avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023 de la commune,

Vu la délibération n° MA-DEL-2023-053 du 04 Avril 2023 portant sur le protocole d'accord transactionnel portant correction des attributions de compensation liées au transfert de gestion des compétences ENFANCE JEUNESSE et DECHETS,

Considérant qu'en section de fonctionnement, le budget primitif prévoit une somme de 70.000,00 euros au chapitre 67 – Charges Exceptionnelles permettant de régulariser la situation financière mise en place dans le protocole d'accord transactionnel,

Considérant que des opérations financières non prévues budgétairement, ont été émises sur le chapitre 67, il est proposé au Conseil municipal de régulariser ces opérations.

Considérant que le vote d'une décision modificative n°1 du budget primitif 2023 intervient en section de fonctionnement de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	BP 2023	DM n°1	Total BP 2023
Chap. 011	1.491.350,00	-8.000,00	1.483.350,00
Chap. 012	2.592.000,00		2.592.000,00
Chap. 014	125.000,00		125.000,00
Chap. 023	977.023,59		977.023,59
Chap. 042	362.000,00		362.000,00
Chap. 65	482.035,00		482.035,00
Chap. 66	13.700,00		13.700,00
Chap. 67	70.000,00	+8.000,00	78.000,00
Total dépenses	6.113.108,59		6.113.108,59
Chap. 002	1.137.308,59		1.137.308,59
Chap. 013	25.000,00		25.000,00
Chap. 042	75.000,00		75.000,00
Chap. 70	414.500,00		414.500,00
Chap. 73	3.044.000,00		3.044.000,00
Chap. 74	1.162.500,00		1.162.500,00
Chap. 75	254.800,00		254.800,00
Chap. 77			
Total recettes	6.113.108,59	0,00	6.113.108,59

M. Le Président proposé au Conseil Municipal :

- 1- D'approuver cette décision modificative n°1 telle que sus visée.
- 2- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

La secrétaire de séance,

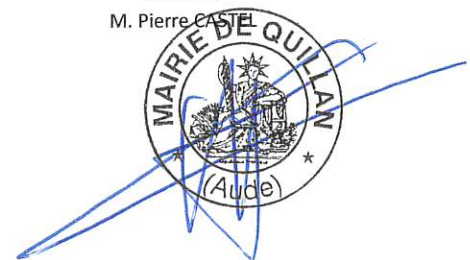
Mme Nadia PARACHINI.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2023-080**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-06-22T16-57-42.00 (MI245887195)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230622-2023-080-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE
N. 1 au BP 2023**Date de décision :** Jun 22, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. FINANCES LOCALES**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-080.PDF](#)**Préparé**

Date 22/06/23 à 16:57

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 22/06/23 à 16:57

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 22/06/23 à 17:01